



Location douteuse, pas déclarée ?

Par **Locataire45**, le **03/11/2010** à **09:48**

Bonjour,

Je vous soumet mon problème: je suis étudiant et je loue un Studio chez un particulier. Ce studio se trouve dans une dépendance de leur maison au fond de leur terrain. Je possède donc une pièce à vivre, une kitchenette et une salle d'eau. Jusque là tout va bien, cependant je n'ai pas de prise téléphonique (j'aimerais prendre un abonnement internet car le propriétaire propose une connexion très défectueuse pour 20€ par mois) , et le courrier n'arrive pas directement mais il est redistribué par le propriétaire.

J'aimerais savoir si tout ces procédés sont vraiment légaux. Sachant par ailleurs que nous sommes au total 3 étudiants résidents cote à cote et que nous sommes tout les trois sur le même chauffe eau, que les charges sont les mêmes chaque mois (pas de facture d'eau ni électricité mais tout compris dans le loyer) et que l'été quand bien souvent aucun étudiant ne reste dans son logement nous payons bien sur les charges.

Que faire également de la taxe d'habitation ? Le propriétaire est il autorisé à nous cacher les factures d'eau, d'électricité etc ?

Merci beaucoup, cordialement.

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **13:50**

S'il s'agit d'un meublé, relisez votre bail, souvent les charges y sont au forfait.

Demandez à FT l'ouverture d'une ligne, voyez comment ça se passe.

Par **Locataire45**, le **04/11/2010** à **18:25**

Oui il s'agit d'un meublé. Lorsque les charges sont au forfait devons nous également les payer durant les mois où nous ne sommes pas dans nos logements ?
Merci